

Règlement Intérieur Travaux en vert 2019
Château BRANE-CANTENAC

Horaires :

- Les employés saisonniers sont soumis aux 35 heures de travail hebdomadaires.
- Les horaires de travail sont : **6h30-12h30 et 13h00-14h00.**
- Des WC hommes et femmes sont accessibles et un abri pourra être utilisé en cas de pluie pour le déjeuner. Il n'y a pas de vestiaire, chaque personne devra donc amener ses vêtements le matin et les ramener le soir.

Rémunération / Primes :

- La rémunération est déterminée en fonction du tarif horaire conventionnel saisonnier de niveau 1 échelon A de la convention collective agricole de la Gironde soit actuellement **10,03 Euros brut / heure**

Embauche :

- En cas d'impossibilité d'embauche, merci de contacter le secrétariat de la propriété au : **05.57.88.83.33.**
- L'embauche se fera aux ateliers du Château Brane-Cantenac le matin. L'appel sera réalisé par le chef d'équipe.

Objet des travaux :

- Il s'agit d'accomplir les travaux en vert de la vigne et particulièrement l'effeuillage, opération consistant à retirer les feuilles au niveau des grappes de raisins. Ce travail demande application et résistance physique, il est ainsi nécessaire de prévoir une bonne protection au soleil pour éviter toute insolation.

Equipements à prévoir :

- Il est recommandé de prévoir des vêtements de pluie (ciré et bottes), ainsi qu'un chapeau ou une casquette, et une bouteille d'eau. Des gants en caoutchouc résistants sont également recommandés. Chaque personne doit prévoir d'apporter un « casse croute » pour la pause matinale et un pique nique pour le déjeuner.

Consignes de sécurité :

- En cas de blessure, il faut immédiatement avertir le chef de troupe. Des trousse de secours pour les premiers soins se trouvent dans le véhicule du chef d'équipe.
- La présence d'enfants, et de toute personne non inscrite sur la liste des saisonniers est strictement interdite aux abords des rangs de vigne.
- L'accès aux chais, à l'atelier et aux locaux techniques est strictement interdit.
- Nous vous rappelons que l'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les heures de travail.
- La consommation d'alcool ou de toute substance prohibée, est strictement interdite sur l'ensemble de la propriété. Des contrôles pourront être réalisés à n'importe quel moment de la journée. Il est demandé à chacun d'adopter une attitude respectueuse vis à vis d'autrui.

En cas de non-respect de ces consignes, la propriété se verra dans l'obligation de prendre les dispositions réglementaires applicables.

Transport par bus :

- Il est interdit de fumer dans le bus.
- Il est demandé de respecter les règles de bonne conduite à savoir : interdiction de jeter quelque objet que ce soit dans le bus, interdiction de déranger le chauffeur et de perturber l'ambiance du bus.

Interruption provisoire des travaux :

- Des contraintes matérielles ou liées à de trop fortes chaleurs peuvent exceptionnellement nous obliger à interrompre les travaux.

Merci

Nom :

Prénom :

Signature :



CANDIDATURE EFFEUILLAGE 2019

Vous avez au moins 18 ans, vous habitez obligatoirement LORMONT

Vous êtes disponible de la fin du mois de juin au début du mois de juillet
(Les dates seront précisées ultérieurement)

Horaires de travail de 6h30 à 14h15
(Départ de Lormont 5h30 / Retour l'après-midi 15h15)

Nom Prénom Age

Nom de Jeune fille Date de naissance : ... / ... /

Nationalité

N° de sécurité Sociale

Mutuelle : Oui Non CMU : Oui Non

N° de titre de séjour	N° de Passeport
Date de délivrance .../.../.....	Date de délivrance .../.../.....
Date d'expiration titre de séjour : .../.../.....	Date d'expiration du passeport : .../.../.....

Adresse

..... N° d'appartement

tél. Domicile : Tél. Portable :

SITUATION

Demandeur d'Emploi inscrit à Pôle Emploi (n° d'identifiant.....)

Étudiant

Autre (Précisez

Vous êtes suivi(e) par :

le PLIE : Oui Non Nom de votre référent(e)

le CCAS : Oui Non Nom de votre référent(e)

la MDSI : Oui Non Nom de votre référent(e)

la Mission Locale : Oui Non Nom de votre Conseiller(e)

Êtes-vous bénéficiaire du RSA: oui non (Si oui, joindre l'attestation CAF)

Avez-vous déjà travaillé au château Brane Cantenac : oui non

(Si oui, en quelle année :

PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CETTE CANDIDATURE

- Photocopie – RECTO VERSO – de la carte d'identité
OU
- Photocopie – RECTO VERSO – la carte de séjour (autorisant à travailler)
La carte de séjour doit être valide au moins jusqu'à fin juillet 2019
ET
- Photocopie du Passeport lié en cours de validité
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale de moins d'un an
- Photocopie Attestation Mutuelle (CMU ou personnel) pour les personnes possédant une mutuelle
- Un justificatif de domicile à votre nom (ou attestation d'hébergement) de moins de 3 mois
- Pour les personnes ayant droit au RSA, une attestation CAF

MAISON des INITIATIVES et de l'EMPLOI de LORMONT

4 avenue de la Libération
33310 LORMONT
Téléphone 05 57 77 10 80
(Tram : Arrêt Bois Fleuri)

*Seuls les dossiers complets seront acceptés et transmis à l'employeur,
celui-ci décidant du recrutement.*